

## AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

### AVIS N° 10 / 2023

L'Ordonnateur Liquidateur des Douanes et Impôts Indirects à Larache porte à la connaissance du public qu'il procédera à la Vente aux Enchères Publiques des véhicules pour la circulation et ferraille entreposés au magasin de la douane à l'Ordonnancement de Larache, ci-après désignés (Photos ci-dessous) :

La vente desdits véhicules aura lieu au Parking de l'Ordonnancement sis Av. Casablanca Zone Portuaire Larache le **27/12/2023** à partir de **10H00**.

**Les lots des moyens de transport exposés à la vente peuvent être visités dans les jours ouvrables du Lundi au Vendredi de 10 h à 15 h au Parking de l'Ordonnancement des Douanes à Larache.**

**Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectés, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n°21-2023 du 17/03/2023. Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera dématérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint (annexe 2).**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des modalités et conditions de la vente auprès des bureaux des douanes ou en consultant le site Internet de cette Administration à l'adresse :

<http://www.douane.gov.ma/web/gust/ventes-auxencheres-publiques>

## CONDITIONS DE LA VENTE

- Avant la participation à la vente, tout enchérisseur doit déposer à la recette de Larache une caution bancaire. Le cautionnement est fixé dans le tableau ci-dessous ;
- Les enchérisseurs (personnes morales) doivent présenter le jour de la vente une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (quitus) ;
- Les enchérisseurs doivent présenter le jour de la vente une copie du registre de commerce prouvant l'exercice du métier de ferrailleur pour l'acquisition du véhicule en état de ferraille ;
- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente par les enchérisseurs et sont reprises oralement et haute voix par un crieur ;
- Les lots sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit, notamment pour défaut de qualité ;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'administration au titre des ventes. A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les moyens de transport adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle faute de quoi l'offre sera rejetée ;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise ; le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatiquement des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers ;
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toutes réquisitions ;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit(8) jours à compter de la date de l'adjudication ;
- Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations.

**L'Ordonnateur Liquidateur des Douanes à Larache**

**TAOUFIK ABDESSAMAD**

## Annexe 1

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT  
AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019  
DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023  
(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques  
à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

### Je soussigné :

Nom:

Prénom :

CIN:

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse [gmsad@douane.gov.ma](mailto:gmsad@douane.gov.ma).

Fait à ....., le .....

Signature de la personne concernée  
(Précédée de la mention « Lu et Approuvé  
»)

**Annexe 2****ETAT DES VEHICULES DESTINES**  
**A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

<b>LOT N°</b>	<b>MARQUE</b>	<b>ETAT</b>	<b>DATE DE MEC</b>	<b>CAUTION</b>
185	CAMION ISUZU	CIRCULATION	22/11/2021	25.000 DH
181	PEUGEOT PARTENER		06/01/2005	
180	RENAULT EXPRESS		04/07/2022	
182	RENAULT KANGOO		13/10/2020	
184	RENAULT KANGOO		02/06/2009	
183	FIAT UNO	FERRAILLE		
<b>TOTAL CAUTION</b>				<b>25.000 DH</b>

**PHOTOS DES VEHICULES OBJET DE LA VENTE**

**LOT  
185**



**LOT  
185**



**LOT  
185**



**LOT  
185**



**LOT**  
**181**



**LOT**  
**180**



**LOT**  
**180**



LOT  
182



**LOT**  
**182**



**LOT**  
**184**



**LOT**  
**184**



**LOT**  
**183**

